



ARRETE DU MAIRE N° 2025/151
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
LORS DES VISITES DU CHEMIN DES CRECHES,
DE LA FETE DE LA ST-NICOLAS
ET DU MARCHE DE NOEL

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERGHEIM

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-1 à L.2542-13 ;
VU la circulaire du Préfet du Haut-Rhin relative au vade-mecum de la sécurité des marchés de Noël dans les centres anciens ;
VU la demande de M. François MULLER, Président du Comité des Fêtes présentée le 21/10/2025 ;
VU la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion des visites du chemin des crèches, de la fête de la St-Nicolas et du marché de Noël ;

A R R E T E

Art. 1 - La circulation et le stationnement seront interdits sur la place du Dr Walter pendant toute la durée de la manifestation, de la rue du Vieil Hôpital de l'intersection de la place du Dr Pierre Walter au n°10 rue du Vieil Hôpital, de la Grand'rue coté lavoir :

- du lundi 24 novembre 2025 au dimanche 30 novembre 2025 ;
- le mercredi 3 décembre 2025 ;
- du vendredi 5 décembre 2025 au jeudi 11 décembre 2025 ;

Art. 2 - Les mesures d'interdiction de circulation et de stationnement mentionnée à l'article 1 susvisé ne s'applique pas :

- Aux services de santé et les services d'aide à la personne (sur présentation d'une carte professionnelle) ;
- Aux pompiers volontaires (sur présentation du sélectif BIP) ;
- Aux pompiers professionnels (sur présentation d'une carte professionnelle) ;
- Aux services funéraires ;
- Aux services de Police et de Gendarmerie en cas d'intervention ;
- Sur autorisation du poste de commandement.

Toutes les circulations devront être accompagnés par M. François MULLER ou un agent de police.

Art. 3 - Des déviations seront mises en place à chaque extrémité et des panneaux réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 4 - L'installation de stands, sur la place du Dr Walter, de la rue du Vieil Hôpital de l'intersection de la place du Dr Pierre Walter au n°10 rue du Vieil Hôpital, de la Grand'rue coté lavoir, pour la vente au marché de Noël est autorisée, du lundi 24 novembre 2025, à partir de 8 heures, au jeudi 11 décembre 2025, jusqu'à 17 heures.

Art. 5 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur François MULLER, Président du Comité des Fêtes de Bergheim
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé
- Police Municipale - Bergheim
- Brigade Verte - 92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 Soultz
- Monsieur le Chef du service technique de la Ville de Bergheim
- Monsieur le Chef du C.P.I. - Bergheim
- registre des arrêtés
- affichage
- dossier.

Fait à Bergheim, le 04 novembre 2025
LE MAIRE :




Elisabeth SCHNEIDER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage

3 place du Docteur Pierre Walter · B.P. n° 39 · 68750 BERGHEIM · 03.89.73.63.01 · mairie@bergheim.fr